

Etat et étudiants prêts à s'entendre

MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2013

[Pauline Cancela](#) [1]

Les options de publication

Non

Journaliste:

Pauline Cancela

Les habitants de La Tortue et de Xénope, deux villas qui défrayent la chronique à Chêne-Bougeries, ne seront finalement pas mis à la porte. En tout cas pas tout de suite. L'Etat a proposé aux étudiants du 154 et du 154bis, route de Malagnou un loyer symbolique visant à compenser le coût des travaux de remise en conformité, dont une bonne partie concerne le désamiantage des locaux.

Pour des questions de sécurité, et dans la perspective du projet d'aménagement «Chêne-Bourg-Chêne-Bougeries», le Département de l'urbanisme (DU) souhaitait évacuer les lieux pour la fin de l'été. Les étudiants avaient obtenu un délai à fin octobre dans l'attente des conclusions de la police du feu (notre édition du 12 juillet 2013).

Lundi, le DU a finalement proposé à La Tortue, gérée par la coopérative d'habitation la Ciguë, un contrat de bail de trois ans. Les habitants devront s'acquitter d'un loyer mensuel de 200 francs par personne – auquel il faut bien sûr ajouter les charges d'environ 80 francs. «Il s'agit du report du coût des travaux impératifs, soit 80 000 francs sur trois ans», précise Bernard Favre, secrétaire général du département, confirmant une information de la *Tribune de Genève*.

«Nous sommes contents que l'Etat nous renouvelle sa confiance», indique Antonnella Vitali de la Ciguë. La coopérative va toutefois tenter de faire baisser la facture en demandant une contre-expertise ou en trouvant des contractants moins chers. Car en y ajoutant le loyer demandé par la Ciguë à ses membres, une chambre coûtera 400 francs par mois à la Tortue. «C'est la moyenne haute des loyers que nous pratiquons dans des bâtiments neufs. Nous allons tout faire pour pouvoir proposer des logements plus économiques.»

Le sort de Xénope s'est quant à lui décidé hier. La note est plus salée. Le DU établit le loyer à 370 francs par mois (hors charges) au vu de l'importance des travaux. Ceux-ci sont estimés à 200 000 francs, notamment parce que l'amiante y est plus présente. Or c'est trop cher pour les étudiants.

Lors d'une rencontre «courtoise et constructive», un nouveau délai de réflexion a donc été fixé au 31 décembre, fait savoir Bernard Favre. Les parties, poursuit-il, se sont engagées à réduire les coûts en restreignant, par exemple, les surfaces habitées. Xénope n'a pas souhaité faire de plus amples commentaires.

[Genève\(9784\)](#) [2][Squat\(17\)](#) [3][Pauline cancela\(439\)](#) [4]